



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 mars 2024

Date de convocation du Conseil Municipal → le 6 mars 2024

Date d'affichage de la convocation → le 7 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	11
<i>votants</i>	14

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne TANTOT, Troisième Adjointe.

Présents :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Ana GONCALVES, Madame Laetitia PAIRE, Madame Catherine PERET, Madame Amélie LEFRANC, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Monsieur Rémi VERBUCHAIN, Madame Annie WILLE

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Monsieur Christophe POTET	Catherine SPECKLIN
Madame Chantal GARCIA	Madame ANA GONCALVES
Monsieur Etienne BARBIER	Annie WILLE

Absents excusés : Monsieur Etienne BARBIER, Madame Chantal GARCIA, Monsieur Christophe POTET.

Secrétaire de séance : Guy DUPERRAY-MAILLET

Mme Evelyne TANTOT, 3^e Adjointe, est élue à l'unanimité des membres de Conseil municipal présents, Présidente de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2024

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres.

Budget communal Approbation du compte de gestion – Exercice 2023

Délibération n° 02-2024

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN, Adjointe aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**Budget communal
Approbation du compte administratif – Exercice 2023**

Délibération n° 03-2024

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

L'intégralité du document de présentation du compte administratif 2023 est disponible en mairie et peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES					
		BP / DM 2023	CA 2023		BP / DM 2023	CA 2023		
.011	Charges à caractère général	282 775,00 €	282 623,22 €	.013	Atténuations de charges	1 800,00 €	14 332,95 €	
.012	Charges de personnel	366 520,00 €	358 041,93 €	70	Produits des services	39 010,00 €	36 219,33 €	
.014	Atténuation de produits	8 100,00 €	6 554,00 €	73	Impôts et taxes	628 573,00 €	638 044,87 €	
65	Autres charges de gestion courante	60 630,00 €	60 349,00 €	74	Dotations et participations	200 588,00 €	200 633,74 €	
Total dépenses de gestion courante		718 025,00 €	707 568,15 €	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	4 751,16 €	
66	Charges financières	49 900,00 €	49 888,62 €	Total recettes de gestion courante			874 971,00 €	893 982,05 €
67	Charges exceptionnelles	735,00 €	734,40 €	76	Produits financiers	0,37 €	0,55 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement		768 660,00 €	758 191,17 €	77	Produits exceptionnels	5 345,00 €	6 831,23 €	
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement	32 165,00 €		Total recettes réelles de fonctionnement			880 316,37 €	900 813,83 €
.023	Virement section d'investissement	322 467,00 €						
.042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	72	Travaux en régie	6 240,00 €	6 237,97 €	
68	Amortissements	14 670,00 €	14 666,87 €	.042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		337 137,00 €	14 666,87 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement			6 240,00 €	6 237,97 €
TOTAL		1 137 962,00 €	772 858,04 €	.002	Résultat antérieur reporté	251 405,63 €		
				TOTAL			1 137 962,00 €	907 051,80 €

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
		BP / DM 2023	CA 2023			BP / DM 2023	CA 2023
.20	Dépenses imprévues	- €	- €	.021	Virement de la section de fonctionnement	322 467,00 €	- €
.001	Solde d'exécution d'invest reporté (déficit)	54 678,77 €		27	Dépôts et cautionnements	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	103 000,00 €	102 995,55 €	.001	Solde d'exécution d'invest reporté (excédent)	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	28 255,00 €	1 589,47 €	.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	14 670,00 €	14 666,87 €
10226	Reversement TA	- €	- €	10	Dotations fonds divers réserves	148 237,00 €	147 572,28 €
.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	6 240,00 €	6 237,97 €	13	Subventions d'investissement	16 760,00 €	- €
OPERATIONS				OPERATIONS			
47	Matériel	11 010,00 €	9 448,31 €	47	Matériel	420,00 €	2 003,03 €
56	Voirie	45 815,00 €	45 756,00 €	56	Voirie	23 350,00 €	13 358,00 €
78	Complexe sportif foot	25 000,00 €	- €	78	Complexe sportif foot	7 200,00 €	- €
85	Réfection mairie (pôle des services publics)	9 710,00 €	9 703,11 €	85	Réfection mairie (pôle des services publics)	- €	- €
89	Regroupement scolaire	115 095,00 €	19 982,10 €	89	Regroupement scolaire	78 450,00 €	6 343,00 €
92	Eglise	5 967,00 €	5 956,06 €	92	Eglise	1 519,00 €	1 519,00 €
93	SAR	40 000,00 €	35 540,63 €	93	SAR	12 500,00 €	3 666,00 €
98	Salle des sports	2 630,00 €	- €	98		- €	- €
132	Acquisition délaissés régul foncières	4 500,00 €	3 326,50 €	132	Acquisition délaissés régul foncières	- €	- €
134	Adressage	880,00 €	874,42 €	134	Adressage	- €	- €
135	Travaux divers	163 327,23 €	- €	135	Travaux divers	- €	- €
138	Jeux enfants et adolescents	1 440,00 €	- €	138	Jeux enfants et adolescents	- €	- €
139	Atlas de biodiversité communal	8 025,00 €	8 025,00 €	139	Atlas de biodiversité communal	- €	- €
TOTAL		625 573,00	249 435,12	TOTAL		625 573,00	189 128,18

En l'absence du Maire, Catherine SPECKLIN, 1^{ère} Adjointe, a quitté la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Evelyne TANTOT, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Christophe POTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 772 858,04 €
Recettes : 907 051,80 €

Excédent de clôture (R-D) : 134 193,76 €

Section d'investissement

Dépenses : 249 235,12 €
Recettes : 189 128,18 €

Déficit de clôture (R-D) : - 60 106,94 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote, soit 11 voix pour.

**Budget communal
Affectation du résultat de l'exercice 2023**

Délibération n° 04-2024

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN rappelle que les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 (A)	134 193,76 €
Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 (B)	251 405,63 €
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)	385 599,39 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023 (C)	-60 306,94 €
Report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 (D)	-54 678,77 €
→ Solde d'exécution cumulé au 31 décembre 2023 (E = C+D)	-114 985,71
Restes à réaliser dépenses (F)	157 298,00 €
Restes à réaliser recettes (G)	26 700,00 €
→ Solde des restes à réaliser (H = G - F)	-130 598,00 €

→ Besoin de financement à la section d'investissement (I = E+H) -245 583,71 €

Vu la Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et suivants ainsi que R. 251-50 et suivants ;

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2023 ;

Considérant que les opérations sont régulièrement comptabilisées et conformes au compte de gestion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de	245 583,71 €
2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)	140 016,63 €

Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2024-2025 pour les trois années à venir

Délibération n° 05-2024

Rapporteur : Madame Ana GONCALVES

Madame Ana GONCALVES, Adjointe aux affaires scolaires, explique que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a adressé à la Commune, le 13 décembre 2023, un courrier relatif à l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 pour les trois années à venir.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit se prononcer sur ce sujet avant le 5 avril 2024.

Le rythme scolaire et les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif, ont vocation à être prolongés.

Elle rappelle, qu'en mai 2021, le conseil municipal avait voté pour la reconduction de la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2021 avec les horaires suivants : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Lors du conseil d'école extraordinaire du 11 mars 2024, la majorité a voté pour la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle. En conséquence, il est proposé de maintenir l'organisation dérogatoire de la semaine à quatre jours avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30.

Vu le Code de l'éducation, articles D 521-10 et suivants,

Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020,

Vu les délibérations n° 53-2017 en date du 12 décembre 2017 et n° -2021 du 25 mai 2021 par lesquelles le Conseil municipal a souhaité conserver puis reconduire la semaine à quatre jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école à la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire à quatre jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Se prononce favorablement sur le maintien de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire à la rentrée 2024-2025 ;**
- **Précise que le rythme demeurera de quatre jours avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.**

Subvention à l'OCCE : Organisation d'un voyage scolaire sur le thème du sport classe de CE2 de l'école primaire Simone Veil

Délibération n° 06-2024

Rapporteur : Madame Ana GONCALVES

Madame Ana GONCALVES, Adjointe aux affaires scolaires, explique que la classe de CE2 de l'école primaire Simone Veil partira en voyage scolaire à destination de la Haute Loire, du 14 au 16 mai 2024.

Ce voyage sera orienté sur le thème du sport.

A ce titre, l'OCCE sollicite auprès du Conseil municipal, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € afin de limiter le coût du voyage pour les familles des écoliers concernés.

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 portant définition des subventions aux associations ;

Considérant que l'OCCE recherche des financements pour soutenir l'organisation d'un voyage scolaire et a sollicité la Commune de Lentigny en ce sens ;

Considérant que ce voyage scolaire concernera la classe de CE2 et qu'il aura lieu du 14 au 16 mai 2024 ;

Considérant qu'il s'agit de sensibiliser les écoliers à la pratique sportive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Prend connaissance de la demande de subvention exceptionnelle de l'OCCE et du plan de financement correspondant :**

DEPENSES		RECETTES	
Prestation	Montant	Organisme	Montant
Séjour enfants	5 730,00 €	Sou des écoles	840,00 €
Séjour adultes	184,00 €	OCCE	2 200,00 €
Taxes de séjours	6,40 €	Familles	3 430,40 €
Transport	850,00 €	Commune de Lentigny	300,00 €
TOTAL	6 770,40 €	TOTAL	6 770,40 €

- **Accorde une subvention d'un montant de 300 € à l'OCCE ;**
- **Précise que cette subvention a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire du 14 au 16 mai 2024 au bénéfice de la classe de CE2 de l'école primaire Simone Veil ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574.**

Demande de subvention « Enveloppe Solidarité 2024 » au Département de la Loire

Délibération n°07-2024

Rapporteur : Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET

Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Adjoint au patrimoine communal, explique que Le projet de construction de toilettes extérieurs sur le site du stade Roger Siroux a fait l'objet d'une demande de subvention sur l'enveloppe solidarité 2024 du Département de la Loire ;

Il convient de réactualiser le plan de financement, les devis initialement transmis au Département de la Loire devenus obsolètes. Le montant des travaux est estimé à 20 220 € HT (24 264 € TTC) :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation	Montant HT	Organisme	Montant HT
Construction de WC extérieurs sur le site du stade de Lentigny	20 219,52 €	Département env voirie communale (40 %)	8 087,81 €
		Autofinancement commune	12 131,71 €
TOTAL	20 219,52 €	TOTAL	20 219,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve la réactualisation du plan de financement correspondant aux travaux de construction de toilettes extérieures sur le site du stade Roger Siroux d'un montant de 20 220 € HT,
- Rappelle que Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à effectuer toutes les actions se rapportant à la demande de subvention « Enveloppe Solidarité 2024 » au Département de la Loire par la délibération initiale.

Questions diverses

PROJECTION DE PHOTOS :

Réunion publique RD53, Aménagement de la buvette – Foot, Clôture du Chemin des Gallinettes, Remise en état de la croix du cimetière, réfection du toit de l'école communale, plantation de noisetiers avec les écoliers.

AGENDA :

- Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc : 19 mars à 10h30 ;
- CCID : 19 mars à 14h00 en mairie de Lentigny ;
- Permanence Lentigny THD42 : le 26 mars entre 14h-17h Salle des Fêtes ;
- Séminaire « Commerce » du SCOT du Roannais : mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 12h00 ;
- Réunion SIEL secteur 3 : mardi 26 mars à Saint-André d'Apchon à 19h00 (salle annexe de la halle des sports, 63 rue de la treille) ;
- Lancement de la saison 2024/2025 de l'offre culturelle proposée par le Département de la Loire : Jeudi 28 mars 2024 à 18h au Château de Goutelas à Marcoux
- Roannais Agglomération – Conférence des Maires : jeudi 21 mars à 18h00, Immeuble Helvétique ;
- Roannais Agglomération – Conseil communautaire : jeudi 28 mars à 18h00, Halle Vacheresse ;
- Tirage au sort jurés d'assises : jeudi 4 avril à 16h00, Mairie de Renaison ;
- Journée citoyenne : samedi 13 avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame Evelyne TANTOT déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 20 h 00.

La Présidente de séance,


Evelyne TANTOT

Le secrétaire de séance,


Guy DUPERRAY-MAILLET

PV approuvé en séance du Conseil municipal du 12 mars 2024 (Loire)
Publié le 15 avril 2024

